Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURNEFEUILLE

SEANCE DU 14 MARS 2024 A 14h00

DELIBERATION
N° 2024-06

Nature 7.1

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : Mesdames Maryline RIEU, Dominique DUPOUY, Maria VENANCIO, Cathy GUTH, Nicole CASTAN, Corinne GINER, Isabelle MEIFFREN ; Messieurs Pierre CASELLAS, Gilbert ALIENNE.

Absent ayant donné pouvoir : Madame Christiane BOURG à Madame Maryline RIEU.

Absents excusés : Messieurs Dominique FOUCHIER, David MARTINEZ ; Mesdames Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Elisabeth HUSSON-BARNIER.

Date de convocation : 6 mars 2024

Nombre de membres présents : 9

OBJET : DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AU BUDGET 2024 DE LA RESIDENCE LES CEVENNES (DM2)

Madame RIEU, vice-présidente, rappelle au conseil d'administration que le budget primitif est un acte prévisionnel et que des ajustements sont nécessaires en cours d'exercice, afin de permettre l'exécution budgétaire conformément à la nomenclature M 22.

Ainsi, Madame la Trésorière demande qu'une décision modificative soit prise afin d'effectuer une régularisation d'écriture comptable relative au budget 2024 de la résidence Les Cévennes.

Il s'agit d'assurer l'augmentation des comptes d'amortissement au chapitre 28 en recettes d'investissement, au chapitre 21 en dépenses d'investissement et au chapitre 016 au compte 68112 en dépenses d'exploitation, afin de procéder à la régularisation des amortissements 2023 sur le budget 2024.

Il est donc nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget 2024 de la résidence autonomie « Les Cévennes » de la façon suivante :

SECTION EXPLOITATION :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DF – 6282 – prestations alimentaires extérieures	5 114.93 €	-	-	-
TOTAL D011 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	5 114.93 €	-	-	-
DF – 68112 : DAP - Immobilisations incorporelles	-	5114.93 €	-	-
TOTAL D016 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	-	**5 114.93 €**	-	-
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**5 114.93 €**	**5 114.93 €**		

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20240314-DEL2024-06-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

SECTION INVESTISSEMENT :	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DI –2188 – immobilisations corporelles	5 114.93 €	-	-	-
TOTAL : DEPENSES INVESTISSEMENT	5 114.93 €	-	-	-
RI – 28188 – amortissements Immobilisations corporelles	-	-	-	5 114.93 €
TOTAL : RECETTES INVESTISSEMENT	-	-	-	5 114.93 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**5 114.93 €**	-	-	**5 114.93 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le conseil d'administration** :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires relatives au budget 2024 de la résidence Les Cévennes telles qu'indiquées ci-dessus.

Résultat du vote :
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

La vice-présidente du CCAS,
Maryline RIEU

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20240314-DEL2024-06-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024